



L'ÉTANG NOUVEAU

Association 1901 Créée en 1988
pour la réhabilitation de l'Étang de Berre
et sa mise en valeur au profit de tous

Étang de Berre : après l'annonce de la relance de la réhabilitation par madame Bachelot

Un communiqué de L'Étang Nouveau. Décembre 2002.

Au cours de la séance du 6 novembre 2002 de l'Assemblée Nationale, le député de la 6^{ème} circonscription des Bouches-du-Rhône (Est Étang de Berre), monsieur Éric Diard a interpellé madame Bachelot ministre de l'Écologie et du Développement Durable, sur les actions prévues par le gouvernement pour l'Étang de Berre, air et eau.

Madame Bachelot lui a répondu que le gouvernement considère la problématique « Étang de Berre » comme exemplaire de celle de « développement durable ». Elle a annoncé :

- Des mesures de réduction des pollutions de l'air et de l'eau, en cours et à venir ;
- Des expertises en cours pour l'eau liant Étang de Berre et val de Durance ;
- L'ouverture – sous peu - d'une large concertation sur ces problèmes ;
- Des « mesures fortes dès le début 2003 » pour l'étang.

La politique annoncée par madame Bachelot est donc en rupture totale avec celle du GIPREB (*). L'Étang Nouveau se félicite de cette relance du Plan Barnier, qu'il réclame depuis toujours et dont il démontre la faisabilité immédiate. Exclu du GIPREB (comme toutes les associations non-alignées) pour délit d'opinion contraire à celle des élus locaux, L'Étang Nouveau se réjouit en particulier de la volonté de madame Bachelot d'ouvrir une large concertation, à laquelle il verse dès à présent quelques remarques, suggestions, propositions et questions.

Quelques remarques, suggestions, propositions et questions à madame Bachelot

Qualité de l'air. Dans le même temps où madame Bachelot annonce des réductions de la pollution de l'air, le Préfet autorise l'incinération de déchets toxiques de l'industrie chimique par « Les Chaux de Provence » à Châteauneuf-lès-Martigues, et, le projet d'un incinérateur régional, voire interrégional, se précise sur Fos. En référence à la loi sur l'air de madame Lepage, nous demandons à madame Bachelot d'annuler cette autorisation et ce projet qui contrarient gravement ses efforts pour améliorer la qualité de l'air dans le pays de l'étang de Berre et du golfe de Fos qui en a tellement besoin. En effet – comme elle le rappelle elle-même – ce sont par exemple, avec tout le reste, 180 tonnes de dioxyde de soufre qui s'échappent des cheminées des usines chaque jour !

Les rejets de la centrale EDF de Saint-Chamas valent à la France une mise en accusation devant la Cour Européenne de Justice pour pollution de l'Étang de Berre. Pour y mettre un terme, 18 propositions ont été présentées aux pouvoirs publics, à leur demande ; en octobre 2000, 5 d'entre elles (dont les nôtres) ont été retenues pour études approfondies...

Quelles que soient les conclusions de ces études qui s'éternisent, il est possible, avec le déversoir de Malmort et par restitution à la Durance, de réduire encore plus les rejets EDF :

Passer IMMÉDIATEMENT du 1/3 de réduction actuel (**) aux 2/3 qui reproduiraient les conditions imposées par la sécheresse de 1989-90 et ses effets bénéfiques pour l'étang, la Mer Intérieure rétablie en quelques mois.

Nous espérons que cette mesure de l'efficacité et du bon sens fait partie des « mesures fortes » annoncées le 6 novembre 2002 par madame le Ministre de l'Écologie et du Développement Durable.

Tunnel du Rove. L'injection d'eau de mer pompée à L'Estaque (Marseille), dans le canal de navigation côté Marignane, à travers l'éboulement du tunnel du Rove, est une mesure de salubrité publique qui s'impose pour assainir le canal, les marais, le Bolmon, où sévissent cyanobactéries et algues rouges toxiques, botulisme...

Ce pompage est prévu... mais, la querelle dont on dit qu'elle bloquerait la décision, porterait sur le débit souhaitable : 4 ou 30 m³/s ?

Qui peut le plus peut le moins : nous demandons à madame Bachelot de trancher en faveur d'une station de pompage capable de débiter 30 m³/s. Et, principe de précaution, nous suggérons de commencer l'expérience avec 4m³/s... sans plus attendre !

Stations d'épuration domestiques et prolifération d'algues vertes. L'immense majorité des stations d'épuration des villes du bassin versant naturel de l'Étang de Berre ne sont pas aux normes. Elles ne peuvent pourtant pas prétexter le manque de moyens financiers : le bassin versant de l'Étang de Berre a été classé « zone sensible » dans le cadre du Plan Barnier et l'Europe a donné des crédits spéciaux pour les équipements de dépollution ; les communes ne les ont pas utilisés.

Leur carence illustre donc le peu de cas qu'elles font des lois et leur manque de volonté politique de respecter l'environnement.

La même démonstration est faite par l'incurie du GIPREB face au problème de la prolifération des algues vertes (ulves), conséquence des apports chargés en nitrates et phosphates des stations hors normes.

Pour pallier à leur incurie, de Berre à Martigues, de Marignane à Istres et sur tout le pourtour de l'étang insalubre par leur faute, les pouvoirs publics locaux se contentent d'interdire la baignade !

Nous demandons à madame Bachelot de faire preuve de la plus grande fermeté pour que les communes du bassin versant respectent enfin les lois, jusqu'à – si nécessaire - les mettre sous tutelle.

Concertation et GIPREB. Le GIPREB n'a pas su, n'a pas pu ou n'a pas voulu prendre les mesures de réhabilitation de l'Étang de Berre : nouvelle réduction des rejets EDF ; mise aux normes des stations d'épuration du bassin versant ; réouverture du tunnel du Rove ; récolte des algues vertes. Toutes les associations qui ne soutiennent pas le projet grotesque de siphon ou de canal de dérivation aval de la centrale de Saint-Chamas sont exclues du GIPREB.

Madame Bachelot entend-elle réformer cette structure inerte pour la rendre enfin opérationnelle, apte à assumer sa mission ?

Fera-t-elle droit à notre requête maintes fois réitérée et jamais satisfaite, de participation au GIPREB ou à toute autre structure ayant pour mission de réhabiliter l'Étang de Berre ?

(*) *GIPREB = Groupement d'Intérêt Public pour la Réhabilitation de l'Étang de Berre.*

(**) *La réduction de 1/3 des rejets de la centrale EDF de Saint-Chamas est effective depuis avril 1995. Elle a été prise dans le cadre du Plan Barnier. Les résultats de cette expérience sont positifs : des espèces marines, les plus aptes à supporter des variations encore importantes de salinité, réapparaissent dans l'étang. Mais, même pour ces espèces la survie est précaire, toujours menacée par des périodes de pluies abondantes comme c'est le cas en cette fin d'année 2002.*

Pour assurer des résultats stables et élargis à l'ensemble de la faune et de la flore marines il faut réduire encore plus les rejets EDF et il faut étaler cette réduction dans le temps et dans l'espace avec la construction dans l'étang d'un bassin de rétention des eaux turbinées à Saint-Chamas.